

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE
CHASSES AUX OEUFS- DIMANCHE 20 AVRIL 2025**

F/ N° 01/2025

Le Maire de BESSE-SUR-ISSOLE (VAR),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3,

VU le Code de la Route, article R.37-1,

CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation DES CHASSES AUX OEUFS par la Municipalité, **le dimanche 20 Avril 2025 de 10h à 13h**, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation dans les rues et places suivantes : Rue Frédéric Montenard, à partir de la rue Emile Gasquet, Rue Paul Barrême, Place Noël Blache, Place de l'horloge, Rue du petit jeu de Paume ; Place du château, Rue Pasteur
CONSIDERANT que ces mesures temporaires ne sont pas de nature à gêner durablement les usagers ;

ARRETE

ARTICLE 1° :

- Les rues et places suivantes seront interdites à la circulation et au stationnement, le dimanche 20 Avril 2025 de 8h à 13h, en raison de l'organisation par la Municipalité de CHASSES AUX OEUFS :
 - o Rue Frédéric Montenard, à partir de la rue Emile Gasquet, Rue Paul Barrême, Place Noël Blache, Place de l'horloge, Rue du petit jeu de Paume, Place du château, Rue Pasteur

ARTICLE 2° :

La Gendarmerie Nationale et les services de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A la Police Municipale
- Au Commandant de la communauté de Brigades de GONFARON –LE LUC (VAR)
- Aux services techniques municipaux.

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté ODP N° 11/2025 en date du 3 Avril 2025

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché dans le délai imparti au siège de la collectivité et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

FAIT A BESSE-SUR-ISSOLE, LE 14 AVRIL 2025

Le Maire
Eric COLLIN



Mairie de Besse-sur-Issole

15 boulevard Paul Bert – 83 890 Besse-sur-Issole – Tél. 04 94 69 70 04 – mairie.besse@wanadoo.fr - www.besse-sur-issolle.fr